



ARRETE

Du 30/01/2026

N°20260318 - 01

Objet :

Tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VACQUIERES

Vu les articles L216-2, L522-4, L. 522-23 à L522-31 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;
Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 25/11/2025 ;
Vu la délibération du 29/01/2026 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;
Vu les lignes directrices établies par le Maire de Vacquières après avis du comité social territorial,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade d'Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

NOM ET PRENOM	SITUATION ACTUELLE	PROMOUVABLE A LA DATE DU
ROUDY VERONIQUE	Adjoint technique territorial	01/02/2026

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus	1	0	1

Article 2 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché
- Adressé au Président du Centre de Gestion de l'Hérault
- Notifié à l'intéressé

Fait à VACQUIERES, le 30 janvier 2026

Certifie exécutoire.

Le Maire,
Jean-Baptiste PANCHAU

